

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAGORCE  
SEANCE DU 08 AVRIL 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.  
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, David ALBRAND.

Absents : M. Cyrille PONSOT qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.  
M. Gwenaël CHAZOT qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE\_2025\_53 : ÉCHANGE DE PARCELLES CHEMIN DE LA GANDOLE**

Dans le cadre de la régularisation du chemin de la Gandole, un échange doit avoir lieu avec M. PAPA, représentant la SCI DE COUMBEL. Le plan d'arpentage a été réalisé et est présenté au Conseil, comportant les nouveaux numéros de parcelle. Il est joint à la présente délibération.

La Commune cèdera la parcelle K1719 d'une contenance de 1 356 m<sup>2</sup> à la SCI DE COUMBEL, provenant du domaine public déclassé, pour une valeur de 1 385 €.

La Commune recevra les parcelles K1699, K1707, K1709, K1712, K1715, K1716, K1701 et K1704 en contre échange de la SCI DE COUMBEL, pour une valeur de 1 385 €.

Les biens échangés étant de même valeur, l'échange s'effectuera sans soulte.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la SCI DE COUMBEL.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider les démarches et la transaction énoncés ci-dessus ;
- charge le Maire de signer tout document relatif à cet échange.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,  
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250408-DE\_2025\_53-DE

